

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. **Généralités**

A défaut de dispositions particulières convenues par écrit, les commandes reçues par Servomex SA au titre des Produits commercialisés par Servomex SA (ci-après les "Produits"), au titre des Logiciels tels que définis ci-après, ainsi que les prestations afférentes aux Produits et Logiciels vendus (ci-après "les Services") sont soumises aux présentes conditions générales, quelles que soient par ailleurs les clauses figurant sur les documents du Client.
2. **Prix**

Nos prix sont déterminés par application du tarif en vigueur. Ils sont exprimés en Euros, et s'entendent nets, hors taxes et droits divers.
- 2.1. Nous nous réservons le droit de modifier notre tarif à tout moment. Toutefois les prix communiqués sont fermes et non révisibles pendant un délai d'option de soixante jours à compter de la date de la proposition de prix. En l'absence de proposition de prix en cours de validité, le prix retenu pour une commande est celui du tarif en vigueur au jour de la réception de cette commande.
- 2.2. Les commandes d'un montant inférieur à 150 Euros HT se verront majorées de frais de dossier d'un montant de 50 Euros HT.
- 2.3. Les taxes applicables sont celles en vigueur lors du fait générateur.
3. **Produits**

Servomex SA se réserve la possibilité d'apporter des modifications mineures aux spécifications de ses Produits, sans incidence sur leur performance, ainsi que la possibilité d'utiliser des composants ou produits de substitution, en cas d'indisponibilité de pièces ou de matières premières, du fait notamment d'une modification de la réglementation ou d'une rupture de stocks chez ses propres fournisseurs.
- 3.1. Toutes les descriptions et illustrations, les prix et autres informations figurant sur les brochures, catalogues et tous autres documents ou support de Servomex SA sont donnés à titre indicatif et n'ont aucune valeur contractuelle. Seule l'offre de prix ou une spécification technique détaillée acceptée par les deux parties pourront fixer les paramètres contractuels.
- 3.2. **Services**

Le Client est tenu de fournir à Servomex SA toutes les informations nécessaires à la bonne exécution de sa mission et est responsable de leur exactitude, de leur caractère complet et de leur mise à jour pendant toute la durée de la mission. Le Client doit préciser clairement ses besoins et se renseigner précisément sur l'adéquation des Produits et des Logiciels de Servomex SA à ses besoins.
- 4.1. Servomex SA s'efforce d'exécuter les services convenus dans les termes du devis et est tenu à cet égard d'une obligation de moyens et non de résultat.
- 4.2. **Logiciels**

Servomex SA conserve à tout moment la propriété de tous les droits de propriété intellectuelle et industrielle sur les logiciels, firmware, les programmes informatiques (ci-après appelés "Logiciels") ainsi que sur la documentation en rapport avec les Logiciels fournis au Client et concède à ce dernier une licence d'utilisation non exclusive et non transférable des Logiciels pour la seule utilisation des Produits, conformément aux dispositions ci-annexées (ci-après "la Licence").
- 4.3. **Transport**

Nos prix s'entendent, sauf convention contraire, pour marchandises emballées départ nos usines. Le port est à la charge du destinataire.
- 4.4. La livraison, qui pourra s'effectuer en plusieurs envois, sera effectuée à l'adresse indiquée sur le bon de commande et sera considérée comme effectuée au moment où les marchandises arriveront à cette adresse.
- 4.5. Nos marchandises sont assurées par nos soins pendant la livraison. Cependant, le destinataire qui en prend livraison a la responsabilité d'en vérifier l'état à l'arrivée, et, en cas d'avarie ou de manquants, d'effectuer, en application de l'article L133-3 du code de commerce les réserves nécessaires auprès du transporteur dans les trois jours à compter de la réception de la marchandise par lettre recommandée avec avis de réception, dont copie sera jointe simultanément à Servomex SA par lettre recommandée avec avis de réception.
- 4.6. Chaque appareil est livré avec son emballage d'origine et nous déclinons toute responsabilité en cas d'utilisation d'un autre emballage, lors d'un retour.
5. **Délais de livraison produits et logiciels et Délais de Réalisation des Prestations de services**
- 5.1. Les délais de livraison et de réalisation des Services figurant sur nos propositions de prix et sur nos confirmations de commande ou de devis sont donnés à titre indicatif. Ils prennent effet, dès que le cahier des charges, comportant toutes les spécifications techniques, a été convenu, et que Servomex SA a accepté la commande du Client par écrit.
- 5.2. Les éventuels retards de livraison ou retards dans l'exécution des Services ne peuvent donner lieu à indemnités, pénalités ou dommages et intérêts.
6. **Transfert de risques et de propriété**
- 6.1. Le transfert des risques s'effectue pour les ventes à destination de la France métropolitaine, dès la livraison, dans les locaux de l'acheteur ou tout autre lieu convenu entre les parties et pour les autres ventes, lors de la remise au transitaire du Client sur la zone de l'Aéroport de PARIS ou tout autre lieu faisant l'objet d'un accord écrit entre les parties.
- 6.2. LE TRANSFERT DE PROPRIETE DES MARCHANDISES N'INTERVIENT QU'APRES PAIEMENT INTEGRAL DE LEUR PRIX PRINCIPAL ET DES FRAIS ACCESSOIRES ET INTERETS, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L624-16 DU CODE DE COMMERCE. En cas de défaut de paiement par le Client de tout ou partie du prix, étant précisé que la simple remise d'effets de commerce ou d'autres titres crée une obligation de payer ne constitue pas un paiement, Servomex SA sera en droit de revendiquer les biens vendus ou d'en obtenir la restitution, aux frais du Client, sans préjudice de son droit de résolution des ventes en cours. En cas de revente des Produits par le Client, Servomex SA pourra revendiquer le prix auprès du tiers acquéreur.
- 6.3. Ces dispositions ne font pas obstacle au transfert au Client, dès la livraison, des risques de pertes et dommages occasionnés aux Produits vendus.
- 6.4. Le Client doit donc veiller à la conservation des Produits et les faire assurer contre les dommages et pertes, et procéder en cas de destruction totale ou partielle même pour cas fortuit, force majeure ou du fait d'un tiers, à sa remise en état ou à son remplacement, en application de l'article 1137 du code civil.
- 6.5. Notre garantie n'est acquise qu'au paiement intégral des Produits et des Services.
7. **Conditions de paiement**
- 7.1. Sauf convention contraire entre les parties, toute commande doit être accompagnée du règlement d'un acompte de 30 % de son montant. Le solde est payable net, sans escompte à trente jours fin de mois de la date de facturation, par virement bancaire ou chèque.
- 7.2. Les factures sont émises par Servomex SA à la date de livraison ou après service rendu. Elles sont payables au Siège Social de Servomex SA.
- 7.3. Toute somme non payée à l'échéance porte intérêt au taux de base bancaire de la Banque Centrale Européenne majoré de sept points sans formalités préalables.
- 7.4. De plus, en cas de défaut de paiement ou de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, Servomex SA se réserve le droit de suspendre la livraison et/ou l'exécution des commandes en cours. Dans un délai d'un mois après une mise en demeure restée infructueuse, la vente pourra être résiliée de plein droit, si bon semble à Servomex SA, de même que toutes les autres commandes en cours, livrées ou non, et que leur paiement soit échu ou non. Le Client devra rembourser tous les frais de recouvrement des sommes dues.
- 7.5. Les commandes destinées à l'exportation ne feront pas l'objet d'expédition avant notification sans réserve à Servomex SA d'un crédit documentaire irrévocable et confirmé émanant d'une banque établie en France et couvrant la totalité du prix.
8. **Réception des Produits**

La réception des Produits résulte de la constatation de leur conformité avec les spécifications techniques convenues et remises par Servomex SA.
- 8.1. Si l'installation n'est pas effectuée par Servomex SA, la conformité du Produit aux caractéristiques convenues sera réputée acquise si, dans un délai de 15 jours à compter de la livraison, le Client n'a pas notifié à Servomex SA de réserves par écrit. Ce délai ne pourra toutefois être retenu pour calculer l'échéance de paiement qui demeure fixée à 30 jours fin de mois de la date de facturation.
- 8.2. Si l'installation est effectuée par Servomex SA, la conformité des Produits aux caractéristiques convenues sera réputée acquise si le Client n'a pas notifié de réserves par écrit dans un délai de 15 jours à compter de la réception des Produits, si aucune recette n'a été effectuée contradictoirement.
9. **Retour des produits**

Aucun produit ne pourra être retourné à Servomex France sans son accord écrit, les frais de transport, de remise en état et de remise en stock éventuels étant à la charge du Client, sauf accord particulier couvrant notamment le cas de non conformité des produits avec les spécifications techniques de Servomex SA.
10. **Documentation**

Un exemplaire du manuel d'instructions accompagnera chaque livraison.
11. **Garantie**

Le Client ayant pris connaissance des caractéristiques des produits de la gamme offerte par Servomex SA a, sous sa responsabilité, en fonction des besoins qu'il a déterminé, porté son choix sur les Produits, Logiciels et Services faisant l'objet de sa commande. Les Produits sont garantis un an contre tout vice de construction ou défaut de fonctionnement à dater du jour de la livraison.
- 11.1. En ce qui concerne les Logiciels, leur conformité au contrat est garantie pendant un délai de 90 jours à compter de la livraison au Client.
- 11.2. Pendant la période de garantie, Servomex SA assure gratuitement (pièces et main d'œuvre) la réparation en usine ou si Servomex SA préfère, le remplacement des matériels affectés d'un défaut de fabrication.
- 11.3. Ces produits devront être retournés dans les locaux de Servomex SA aux frais du Client. Les frais de renvoi au Client ne sont pas pris en charge par Servomex SA.
- 11.4. La garantie n'est pas applicable si le défaut ou le vice résulte : (i) d'un fonctionnement anormal de l'appareil, tels les dommages résultant de chocs anormaux, d'erreurs de manœuvre ou d'une utilisation anormale ou non appropriée de l'appareil ou non-conforme aux instructions de Servomex SA, (ii) de modifications et réparations effectuées par le Client sans l'accord préalable écrit de Servomex SA, (iii) de pièces ajoutées par le Client et qui n'ont pas été fabriquées par Servomex SA, (iv) d'une faute du Client ou d'un manquement du Client à son obligation d'information visée au point 3.1, (v) de l'usure normale des Produits. La garantie n'est également pas applicable si le Client continue à utiliser les Produits et les Logiciels après avoir notifié ou constaté un vice ou un défaut.
- 11.5. La garantie ne joue pas pour les vices apparents.
- 11.6. En ce qui concerne les Services, toute non-conformité doit être notifiée dans un délai de 10 jours et au maximum de deux mois à compter de l'achèvement de la prestation. Si Servomex SA estime fondée la réclamation, il sera remédié à la non-conformité dans la mesure du possible.
- 11.7. Une panne survenant sur le Produit avant que la facture ne soit réglée ne doit en aucun cas servir de prétexte à l'annulation de la commande ni à un retard de paiement.
- 11.8. Les présentes dispositions constituent la seule garantie consentie au Client, à l'exclusion de toutes autres garanties expresse ou tacites, légales ou autres, incluant sans aucune limitation les garanties de qualité ou de conformité à des besoins spécifiques, et ce, dans les conditions et limites fixées par la loi.
- 11.9. **Responsabilité**

En cas de décès ou de dommages corporels, de fraudes, aucune clause des présentes conditions n'exclut, ni ne limite la responsabilité éventuelle de Servomex SA. En revanche, les préjudices financiers et dommages matériels subis par le Client par la faute de Servomex SA ne sont indemnisés qu'à concurrence du montant du contrat ou de la commande.
- 11.10. La responsabilité de Servomex SA en cas de retard concernant la livraison ou l'exécution des Services ou de défaut de livraison ou d'exécution des prestations par Servomex SA ou en rapport avec l'exécution du contrat de vente ou des Services, ne saurait excéder le montant total de la commande ou du contrat (si ce dernier est d'une durée supérieure à un an, l'indemnisation ne saurait excéder le montant facturé dans l'année de la réclamation. En tout état de cause, les dommages indirects et consécutifs comprenant les pertes de données, pertes ou détériorations de fichiers, le manque à gagner, laperte de chiffre d'affaires, de revenu, de Clientèle ou toute autre perte ou préjudice financier quelconque n'est pas indemnisable.
- 11.11. Aucune action résultant des présentes ne pourra être engagée à l'encontre de Servomex SA après l'expiration d'un délai d'un an suivant la livraison des Produits, Logiciels ou l'exécution des Services.
- 11.12. **Droits de Propriété Intellectuelle**

La vente des Produits, Logiciels ou des Services n'emporte au bénéfice du Client aucun transfert de droits de propriété intellectuelle afférents aux Produits ou aux Logiciels ou des droits développés dans le cadre de l'exécution des Services. Tous les documents de travail, données, fichiers, rapports, plans, dessins, croquis, outils, articles, inventions, améliorations, modifications apportées aux Produits, et tous autres documents en rapport avec les Produits, Logiciels ou les Services demeurent la propriété exclusive de Servomex SA. Le Client s'engage à n'en faire aucun usage susceptible de porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle de Servomex SA.
- 11.13. En cas de poursuites du Client pour atteinte au droit de propriété intellectuelle d'un tiers du fait de l'utilisation des Produits et Logiciels, Servomex SA garantit le Client contre toutes condamnations, pertes, frais engagés, dans les limites fixées à l'article 13 ci-dessus, à la condition que (i) le Client informe sans délai Servomex SA de toute demande, réclamation ou action engagée à son encontre (ii) que Servomex SA ait la maîtrise de la procédure et de toutes les négociations, et que le Client lui apporte aide et assistance à cet égard, (iii) le Client ne s'engage dans aucune transaction, ni ne consente aucune indemnisation sans l'accord préalable et écrit de Servomex SA, (iv) le Client ne commette rien qui puisse réduire ou éteindre les droits de Servomex SA notamment au titre de son contrat d'assurance, (v) le Client prenne toute mesure nécessaire pour limiter le dommage et le montant des réparations encourues, et accepte à ce titre le remplacement de tout ou partie des Produits litigieux. Cette garantie sera également exclue si l'atteinte aux droits des tiers résulte d'une modification des Produits et Logiciels effectuée par le Client sans l'accord écrit de Servomex SA ou sans son assistance, de l'incorporation aux Produits ou aux Logiciels d'une pièce non fabriquée par Servomex SA ou d'une utilisation des Produits ou des Logiciels non-conforme aux prévisions ou des Logiciels non-conforme aux prévisions contractuelles, et qui n'a pas été expressément acceptée par écrit par Servomex SA.
- 11.14. **Force Majeure**

Servomex SA ne sera en aucun cas tenue responsable de toute perte ou dommage liées au retard ou à l'annulation des livraisons du fait d'un événement qui échappe au contrôle de Servomex SA, notamment en cas d'incendie, guerre, inondation, rupture d'approvisionnement pour une cause non imputable à Servomex SA.
- 11.15. **Résiliation**

En cas de manquement d'une partie à ses obligations, le présent contrat pourra être résilié de plein droit, au choix de l'autre partie, à l'expiration d'un délai de trente jours à compter d'une mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception, demeurée infructueuse.
- 11.16. **Fin du Contrat**

Au terme du contrat, qu'elle qu'en soit la cause, chaque partie devra restituer à l'autre tous les biens et documents lui appartenant et ne pourra conserver de copies.
- 11.17. **Confidentialité**

Chacune des parties s'engage à garder confidentiels les informations et documents qui lui sont communiqués pendant l'exécution du contrat.
- 11.18. **Exportation du matériel**

Pour les produits soumis au contrôle de la destination finale, le Client, avant de les exporter, s'engage à obtenir l'accord des autorités compétentes.
- 11.19. **Droit applicable - Attribution de juridiction**

Les présentes conditions générales ainsi que les actes qui en seront la conséquence seront soumis au droit français. L'application de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises aux présentes et à tout autre contrat est expressément écartée.
- 11.20. Tout litige survenant entre Servomex SA et ses Clients, et notamment tout différend concernant la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes conditions, qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera soumis au Tribunal de Commerce de Bobigny FR/FR 08/2007